



Communiqué

Un ancien policier, visible sur une photographie inappropriée prise après le décès de Monsieur Mike Ben Peter, a été identifié et sera sanctionné

Les contrôles menés à la suite de la diffusion d'une photographie inappropriée prise près d'un tag après le décès de Monsieur Mike Ben Peter ont permis d'identifier la personne figurant sur l'image. Il s'agit d'un ancien policier lausannois, qui a quitté le Corps de police en 2020. Le Conseiller municipal et le Commandant condamnent fermement ce genre de comportement au sein du Corps de police et sanctionnent systématiquement de tels faits

Lors de l'émission Mise au point de la RTS du dimanche 11 juin 2023, consacrée au procès entourant le décès de Monsieur Mike Ben Peter, une photographie sur laquelle un policier adoptait un comportement inapproprié a été diffusée. Le cliché montre un policier avec le pouce levé devant l'inscription « RIP Mike », prise en 2018 à Lausanne. A aucun moment, le Conseiller municipal, le Commandant ou son état-major n'ont eu connaissance de ces faits avant l'émission.

La personne figurant sur cette photographie s'est annoncée spontanément. Il s'agit d'un ancien collaborateur du Corps de police, qui a quitté la profession en 2020. Il travaille actuellement dans un autre service de la ville. Entendu dans le cadre d'un entretien de service, il a déclaré qu'il regrettait profondément son action, et qu'il n'avait pas pris conscience de la portée de son geste et de l'impact émotionnel sur la famille et les proches de Monsieur Mike Ben Peter, ainsi que sur l'image négative pour la police en général, et le Corps lausannois en particulier. M. Pierre-Antoine Hildbrand, Conseiller municipal directeur de la sécurité et de l'économie, a demandé à ce qu'une procédure administrative soit initiée à l'encontre de ce collaborateur, conformément au Règlement du personnel de l'administration communale. Des investigations sont en cours afin d'identifier l'auteur du cliché.

Le Conseiller municipal et le Commandant Botteron tiennent à rappeler que des comportements racistes ou discriminatoires n'ont pas leur place au sein du Corps de police. Ils poursuivent systématiquement les cas qui sont portés à leur connaissance et dénoncent toutes les situations pénales à l'autorité compétente. En parallèle, de telles situations font systématiquement l'objet de l'ouverture d'une procédure administrative, comme le prévoit le Règlement du personnel de l'administration communale.

La question du racisme et des minorités sont des sujets sur lesquels les policières et les policiers sont sensibilisés et formés dès l'Académie de police, puis dans les corps et au travers de l'Institut Suisse de Police.

Aucune autre communication ne sera faite sur ce sujet.

Le Corps de police

Lausanne, le 10 juillet 2023